

# La Feuille

## des habitants de la vallée de Saurat

n°19  
octobre 2015



## Éditorial

Après un été réussi grâce à toutes nos associations dont les animations ont attiré beaucoup de monde, et je les en remercie sincèrement, ce fut la rentrée de nos 68 petits écoliers. Rentrée sans problème même si elle a un peu fait grincer les dents, les tickets de cantine ayant augmenté de 20 centimes. Le coût total d'un repas (traiteur, salaire de la cantinière et de la responsable du ménage, produits ménagers, couverts à remplacer, chauffage) revient ainsi à 8,39 €, le ticket le plus cher (3,60 €) n'en représente que 43 %.

L'école est toujours l'objet de toute de notre attention. Un lave-vaisselle, exigé par les services de l'hygiène, sera installé pendant les vacances de Toussaint, ainsi qu'un lave-linge ; un ordinateur sera changé après Noël. L'accroissement du nombre d'élèves nous oblige à aménager de nouveaux espaces pour les activités de l'ALAE ; c'est pourquoi le PIC a quitté ses locaux pour aller s'installer au presbytère. Cette salle va devoir être réaménagée et sécurisée : un escalier extérieur côté « ancienne cour des filles » sera bâti, un lavabo et des toilettes seront installés dans l'ancien bureau de la secrétaire, le plafond sera doublé d'un matériau insonorisant, une porte coupe-feu séparera cette salle du grenier. Tout cela ne se fera pas en un an, à l'exception de l'escalier obligatoire pour la sécurité : les possibilités financières de la commune sont limitées. La baisse des dotations de 30 % bride les investissements ; dans le même temps beaucoup de dépenses augmentent. L'ancienneté de notre matériel communal entraîne de gros frais de réparations (pour le tracteur : 14 200 €), la dématérialisation du courrier destiné aux administrations nous oblige à acheter de nouveaux logiciels. Nous avons choisi de ne pas réduire les services proposés aux Sauratois. Nous n'avons pas renoncé aux investissements qui préparent l'avenir mais nous avons déjà énormément limité l'entretien des routes et réservé nos moyens pour réaliser les travaux à Bourgaillle. Cet important glissement de terrain officiellement qualifié de catastrophe naturelle nous permettra de bénéficier d'une aide de 30 %

pour les travaux, 70 % restant à notre charge (coût prévu : 120 000 €). Depuis 2012, début du gel des dotations, nous avons compensé cette baisse des recettes par l'augmentation mesurée des impôts locaux mais cela ne peut continuer !

Alors il faut faire des économies. Et la commission des finances s'est attaquée à en traquer les différentes sources : changement d'opérateur téléphonique, mise en concurrence des différentes compagnies d'assurances, comparaison du coût des travaux réalisés en régie ou par une entreprise (ex. fauchage). Mais même si tout cela est intéressant, les gains sont cependant modestes. Aussi je fais appel à vous tous ; je vous propose de mobiliser nos compétences, notre savoir-faire, notre temps libre pour imaginer d'abord et réaliser ensuite, bénévolement, des tâches d'entretien simples.

Il faut enfin rechercher des ressources nouvelles, durables, en nous appuyant sur les richesses fondamentales de notre vallée : l'agriculture, la forêt et le tourisme. Un groupe de travail pourrait se constituer pour étudier la création d'un GIEEF (groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) en vue d'exploiter nos arbres dans un premier temps, puis de stocker les grumes et de les transformer. Un autre groupe pourrait travailler sur le tourisme sauratois .

Je vous confirme l'engagement pris lors de la réunion publique du 19 septembre : nous nous retrouverons autour de tables rondes, avant Noël, pour mettre en commun nos idées anciennes et nouvelles, pour mettre sur pied des équipes de volontaires et commencer à engager des projets.

Ensemble, nous réussirons. « *Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès.* » (Nelson Mandela)

**Le maire, Anne-Marie Basséras**

## SOMMAIRE

Actualités de la commune ---	2
Vie des associations-----	13
Patrimoine & Culture -----	14
Infos environnement-----	16



## Vie locale

### L'école de Saurat au Village des sciences

Cette année encore, les élèves du cycle 3 ont participé à la fête de la science qui s'est tenue aux Forges de Pyrène le 8 octobre sur le thème de la lumière. Dans leur stand les visiteurs ont pu découvrir le trajet de la lumière et la fabrication d'une image dans une « camera obscura », puis réaliser une photographie avec une boîte à sténopé, et ainsi revivre les premiers pas de la photographie.



### Réception de la télévision

La zone de Saurat est desservie par les émetteurs de Tarascon-sur-Ariège 1 et Tarascon-sur-Ariège 2.

Si les niveaux de réception sont trop faibles pour couvrir certaines parties de la commune de manière optimale pour l'ensemble des chaînes, ces difficultés de réception sont dues à la topographie du terrain et ne peuvent être résolues.

Ainsi, les téléspectateurs qui rencontreraient des problèmes de réception chroniques sont invités à opter pour un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, ADSL, câble, fibre optique).

Pour accompagner les téléspectateurs dans cette démarche, le gouvernement a chargé l'Agence nationale des fréquences (ANFR) d'octroyer des aides financières. Ainsi, son conseil d'administration du 30 septembre 2015 a décidé d'ouvrir ces aides aux particuliers de notre commune. Elles sont accordées sans conditions de ressources, en habitat individuel ou collectif, pour les téléspectateurs contraints de changer leur mode de réception afin de continuer à bien recevoir les chaînes de la TNT. Leur montant est de 250 € TTC maximum.

#### Date limite pour les demandes : 31 décembre 2015

Pour bénéficier de cette aide financière, les téléspectateurs doivent remplir un formulaire, à retirer à la mairie, et faire obligatoirement attester ce document par le professionnel qui aura réalisé les travaux d'adaptation de l'installation de réception.

## INFOS PRATIQUES

### Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,  
le samedi de 10h à 12h.  
196 rue Albert Sans  
Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27  
Courriel : [mairie-saurat@wanadoo.fr](mailto:mairie-saurat@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.saurat.a3w.fr>

### Collecte des déchets

**Ordures ménagères** : le jeudi matin.

**Sacs jaunes pour les emballages recyclables** : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

**Encombrants** : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

**La déchetterie d'Arignac** est ouverte les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

Compte tenu du passage à la TNT HD au niveau national le 5 avril prochain, il est recommandé aux téléspectateurs susceptibles de bénéficier de cette aide, de s'équiper d'un dispositif compatible avec la nouvelle norme de diffusion (MPEG4-DVBS2 et non plus MPEG2) qui sera en vigueur à cette date, pour éviter tout renouvellement de matériel.

Les téléspectateurs peuvent également obtenir toute précision qui leur semblerait utile en appelant notre centre d'appel au 09 70 818 818 (prix d'un appel local).

### Communication

Les panneaux d'affichage de la mairie, *La Feuille* et le site mis à jour régulièrement ne s'avèrent pas suffisants pour que l'ensemble des Sauratois soient correctement informés des réunions et initiatives communales. Lors de la réunion publique du 19 septembre, de nombreux Sauratois ont soulevé cette difficulté de l'information : ils ont suggéré de créer une liste de diffusion par courrier électronique pour les événements importants. Si vous désirez être sur cette liste, envoyez votre adresse électronique à la mairie : [mairie-saurat@wanadoo.fr](mailto:mairie-saurat@wanadoo.fr)

## La coopération intercommunale

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) doit permettre une clarification et un meilleur exercice des compétences par les collectivités territoriales en confortant les régions dans le développement économique et l'aménagement du territoire, en recentrant les départements sur ses missions de solidarités humaine et territoriale, en préservant la commune comme échelon de base de la République et en réorganisant les intercommunalités au niveau de réels bassins de vie des concitoyens.

Le calendrier de la mise en œuvre de cette loi est très serré du fait des différentes élections à venir. Lors de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) le 18 septembre 2015, madame la préfète de l'Ariège a indiqué qu'elle présenterait un premier projet d'organisation territoriale. Les intercommunalités ont été invitées à formuler leurs volontés. C'est ainsi que le conseil communautaire, réuni le 24 septembre 2015 à Tarascon, a réitéré sa volonté de poursuivre l'étude de la création de la Communauté d'agglomérations à l'échelle du SCOT de la vallée de l'Ariège.

La Communauté de communes du Pays de Tarascon a depuis quatre ans participé activement à l'élaboration du SCOT de la vallée de l'Ariège. Pleinement conscients des implications de cette démarche volontariste, les élus du Pays de Tarascon ont fondé leur motivation sur la prise en compte du bassin de vie réel auquel appartiennent leurs concitoyens.

Les habitants du Pays de Tarascon évoluent pour l'ensemble de leurs activités essentiellement dans le sens sud/nord, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de l'habitat, de la santé, de la culture, des transports ou encore de la consommation.

Aujourd'hui, le SCOT de la vallée de l'Ariège a clairement confirmé les interdépendances des territoires le composant. Il a permis d'établir de façon consensuelle un schéma d'aménagement cohérent à vingt ans. Un exercice qui a mis en valeur les complémentarités de ces micros territoires, dégageant ainsi des équilibres entre zones de plaine et zones de piémont, entre tissu urbain et maillage villageois, entre zones naturelles ou agricoles et espaces bâtis.

Loin de diviser, ces différences ont mis en évidence l'indispensable diversité à laquelle les concitoyens aspirent mais qui, aujourd'hui, nécessite une organisation territoriale à la hauteur de leurs besoins. Il est évident que, sans une structure capable de mettre en place les solidarités suffisantes, aucune mutation de nos services publics ne sera satisfaisante par manque de moyens et d'ambition. Il en ira de même des investissements structurants qui ne seront supportables qu'à une échelle pertinente.

Le SCOT a parfaitement intégré cette dimension tant dans son diagnostic que dans ses documents d'orientations (DOO) et de programmations (PADD) comme cet extrait en témoigne : *« en s'appuyant sur cinq Communautés de communes, on peut commencer à voir plus grand et imaginer une mutualisation intelligente des moyens et de l'espace ».*

Le souci d'un développement ambitieux a donc amené les élus à s'accorder sur le nécessaire équilibre à préserver entre les

différents espaces. La structuration de ce territoire et son dynamisme démographique sont soulignés et plaident en faveur de son attractivité. Habiter, travailler et se déplacer sont alors d'évidence les axes sur lesquels un important travail doit être engagé avec des enjeux forts en terme de qualité environnementale et de cadre de vie. Autant d'atouts que le Tarasconnais alimente par sa géographie, son raccordement par une voie rapide et ferroviaire, son tissu industriel et artisanal et ses infrastructures culturelles et touristiques, et qui a naturellement amené le Conseil communautaire à exprimer, par délibération du 20 février 2015, sa volonté de participer à la réflexion sur la création d'une Communauté d'agglomérations de la vallée de l'Ariège à l'échelle du périmètre du SCOT.

La Communauté de communes de Vicdessos-Auzat ne peut rester isolée ; elle doit se rattacher soit à Massat, soit à Axles-Thermes, soit à Tarascon. Les liens de la Communauté de communes du Pays de Tarascon avec le Territoire du Vicdessos sont nombreux et existent dans de nombreux secteurs : dans le tourisme, dans le domaine de l'habitat (OPAH, PIG) et du soutien aux commerces de proximité et de l'artisanat (OMPCA), dans l'aide aux personnes âgées (CLIC), dans la réflexion sur la fusion des collèges de Tarascon et de Vicdessos.

Tous ces partenariats plaident en faveur d'un rapprochement institutionnel avec la Communauté de communes de Tarascon.

Finalement madame la préfète a rendu sa copie : 5 intercommunalités au lieu des 20, et Saurat ferait partie d'une communauté d'agglomérations allant de Saverdun à Tarascon.

## Concours des prairies fleuries



Lors de la foire de Tarascon, cinq éleveurs de la vallée de Vicdessos et du Tarasconnais, et parmi eux Aurélie Pupier de Stables, ont été récompensés de leur participation au concours des prairies fleuries organisé par le PNR des Pyrénées ariégeoises en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Le jury, composé d'éleveurs, d'un apiculteur, d'une botaniste et d'agronomes, a apprécié l'équilibre entre les qualités agronomiques et écologiques de ces prairies naturelles.

### Élections régionales

Elles se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015 avec un scrutin proportionnel de liste à deux tours.

N'oubliez pas votre carte d'identité !

## Inauguration du poids public

Quelques écoliers, sous le regard attentif de l'ancienne « peseuse », ont vérifié le bon fonctionnement de la bascule. « Trois tonnes » de Sauratois sont venus admirer le plateau remis à neuf ! L'occasion de faire revivre les souvenirs de pesées des veaux, cochons, ou charrettes chargées de foin, bois ou ferraille, et d'évoquer l'octroi, cette taxe sur toutes les marchandises qui entraient au village.



## Quelle aide pour l'accueil des réfugiés ?

Des vagues de plus en plus importantes d'hommes, de femmes, d'enfants qui ont fui la terre et la mort viennent frapper chez nous, en Europe et en France. Depuis début septembre, de nombreuses municipalités et des particuliers ont exprimé leur volonté d'accueillir des réfugiés et des demandeurs d'asile.

La politique d'asile est une compétence de l'État auquel revient la prise en charge des réfugiés : hébergement, versement d'une allocation, accompagnement administratif et social, soins médicaux par la CMU.

Les demandeurs d'asile en attente de leur statut de réfugiés, ont d'abord besoin de ressources et d'aides pour établir leur dossier administratif. Ils sont de plus confrontés à des difficultés de langue, d'intégration et de scolarisation.

### Au côté de l'État, quel peut être le rôle de la commune et quelle aide pouvons nous apporter de manière individuelle ?

Les bâtiments appartenant à la commune sont soit occupés soit trop vétustes. Ils ne peuvent pas être proposés comme lieu d'hébergement. Il n'y a pas non plus de logement vacant à Saurat dont la location aurait pu être prise en charge par la commune.

La commune se propose de recenser les initiatives individuelles qui peuvent être :

- de l'hébergement : précisez combien de personnes vous pouvez accueillir, individuels ou familles et pendant combien de temps ;
- de la traduction ou de l'interprétariat ;
- du transport vers Tarascon (pour les cours de français langue étrangère), Foix, Toulouse (pour les démarches administratives) : indiquez la fréquence, les jours, heures.



Un cahier est à votre disposition à la mairie ; vous pouvez aussi envoyer un courriel à : [mairie-saurat@wanadoo.fr](mailto:mairie-saurat@wanadoo.fr)

Nous avons déjà transmis les premières propositions (et feront de même pour les suivantes) aux deux associations qui gèrent l'accueil sur le terrain : Réseau Éducation sans frontières ou la Ligue des Droits de l'homme, via leur antenne de Foix.

Si vous souhaitez faire un don, adressez-le directement à l'une de ces deux associations. Les meubles, linge, vêtements que vous souhaitez donner sont à apporter au Secours catholique à Tarascon.

Actuellement, sur le département, 74 lieux ont été recensés pouvant accueillir 185 personnes, dont 4 lieux pour 12 personnes sur le Tarasconnais.

#### **Nous attirons votre attention.**

- Héberger est un acte humanitaire généreux qui répond souvent à l'émotion... Dans la pratique, c'est un engagement assez « lourd ». Si la cohabitation de quelques jours s'assume aisément, il n'en va pas de même lorsque le séjour perdure.

- Le demandeur d'asile doit effectuer un vrai parcours du combattant en vue d'obtenir le statut de réfugié :

- enregistrement de la demande d'asile à la préfecture de Foix dans un délai de 3 jours ;

- délivrance d'un permis de séjour provisoire d'un mois ;

- rédaction d'un récit de vie qui justifie leur demande d'asile ;

- prise d'empreintes à Toulouse ;

- envoi du dossier à l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) qui, après examen, convoquera à Paris le réfugié pour un entretien, prendra une décision et la notifiera par écrit.

En cas de décision positive, le demandeur d'asile devient une personne protégée. En cas de refus, il peut adresser un recours et devra passer un nouvel entretien.

## **Une rénovation par des citoyens**

Les habitants de Carli ont entrepris de rénover « la fontaine », le lavoir-abreuvoir communal du hameau. Ils sont soutenus par deux associations : l'ADAVS et les Écartés de Saurat.



## **Un rocher d'escalade**

Grand nettoyage au rocher de Siech qui surplombe l'entrée de la grotte sur la route du Souleilhan. Il retrouvera bientôt son ancienne activité d'école d'initiation à l'escalade : cet endroit, abandonné, servait encore il y a une quinzaine d'années.

Cette initiative va permettre à une nouvelle génération d'apprentis escaladeurs de commencer à pratiquer cette discipline sportive.

Bravo à toute l'équipe de volontaires et de grimpeurs expérimentés.



# Travaux & projets



Début de l'aménagement  
de l'entrée Ouest du village



Le mur de soutènement  
du chemin des Campots



Renforcement de la berge du Saurat  
sur le chemin des Esquerranes



Remplacement des buses  
à l'intersection du chemin du  
Matet de Maury et de la D618

## L'avenir du presbytère

Le presbytère, élément du patrimoine sauratois, est un beau bâtiment situé sur la place de la Rende.



Après le décès de monsieur le curé, il n'est pas resté inoccupé et, après l'exposition très documentée organisée par les anciens combattants cet été, l'association du PIC y a installé ses activités au rez-de-chaussée.

Cependant, ce bâtiment doit être remis aux normes, isolé, chauffé, et nécessite des aménagements si l'on veut optimiser son occupation et utiliser les trois niveaux : il est envisagé d'aménager deux logements sociaux à l'étage.

Le projet pour le rez-de-chaussée est d'aménager un lieu ouvert, multifonctions, médiathèque. En effet, lors des élections municipales, l'équipe s'est engagée à « maintenir le lien social et l'aide intergénérationnelle, en créant en particulier un lieu de

rencontres à vocation culturelle, permettant à tous de se retrouver autour d'activités diverses ».

En outre, les conseillers municipaux sauratois réunis le 29 mars 2013 s'étaient prononcés favorablement pour inscrire Saurat dans le réseau LAD, lecture à la demande, service de la Communauté de communes du Pays de Tarascon. Ce réseau donne accès au fonds de la médiathèque de Tarascon, de la bibliothèque départementale de prêt, mais aussi à des supports variés : livres, DVD, CD, jeux vidéos et diverses publications numériques. Une bibliothèque existe déjà, mais le support du LAD et de la bibliothèque départementale permettrait de développer un service pour tous les Suratois : il accueillerait à la fois les jeunes, les adolescents et les enfants, les classes de l'école qui aujourd'hui descendent à Tarascon pour travailler à la bibliothèque, l'ALAE pour y organiser des activités hors temps scolaire et aussi toutes les autres générations et les associations.

C'est pour cette raison, que nous avons sollicité vos avis dans la dernière *Feuille* avec une enquête sur une bibliothèque dans le cadre de ce réseau LAD. Bien sûr, les réponses ont été essentiellement celles des lecteurs et bons lecteurs. 80 % des personnes qui se sont manifestées ont approuvé ce projet, en particulier les familles avec enfants, et plusieurs se sont proposées comme bénévoles.

L'opportunité de rénover le bâtiment, c'est l'aide apportée par l'État (DRAC) pour l'aménagement d'une bibliothèque (30 à 40 % du coût total), en plus des autres subventions du Département et de la Région.

Ce projet se fera avec vous tous, associations et particuliers, bons lecteurs ou futurs lecteurs... En attendant, profitez de la bibliothèque du PIC, installée depuis peu au presbytère.



Les tricoteuses en action

## Embellissons facilement notre village !



Il y a toujours certains citoyens qui confondent ordures ménagères, sacs jaunes, encombrants !

Rappelons que les encombrants peuvent être apportés à la déchetterie d'Arignac (voir Infos pratiques en page 2).

## État civil

### Naissances

- VAN CLEEF Elio, Max, né le 1<sup>er</sup> octobre 2015
- BRÜLHART June, née le 10 septembre 2015
- BIGEY Jules, Prosper, Guy, Marc, né le 12 juillet 2015
  - PISTRE Simon, né le 26 mai 2015
- CORONA Zoé, Martine, Christine, née le 18 avril 2015
  - PIAZZINI Keilan, Tan, né le 7 avril 2015

### Mariages

- LAVILLE Noah et ROUAN Patricia, le 6 juin 2015
- LAFITTE Jérémie et MERLE Anne-Sophie Marie Jeanne, le 11 mars 2015

### Décès

- MAURY Roland, le 15 septembre 2015 à l'âge de 78 ans
- CARBONNE LEYCHERT dit Garenne Célestin Robert, le 29 août 2015 à l'âge de 93 ans

- DANDINE Josette Jeanne Henriette née LACOSTE, le 25 août 2015 à l'âge de 79 ans
- BONNEL Françoise veuve MARROT, le 19 juillet 2015 à l'âge de 88 ans
- MARROT René, Jean baillique, le 1<sup>er</sup> juillet 2015 à l'âge de 81 ans
- GALY Irène, Maria, Marcelle née FOURCADE, le 22 juin 2015 à l'âge de 90 ans
- CASTRO Annie, née BRAU, le 6 juin 2015 à l'âge de 68 ans
- BLAZY Marguerite, Marie, Rose née ANDRIEU, le 26 mai 2015 à l'âge de 94 ans
- BLAZY veuve MARROT Marie Paule Marcelle Yvonne dit Coulobre (Marie du Sapeur), le 10 mai 2015 à l'âge de 99 ans
- MEINEN Annechien, le 18 avril 2015 à l'âge de 64 ans
- MAURY, Yvonne, Marie née ORTH, le 11 avril 2015 à l'âge de 87 ans
- DESSORT dit Ioraison Jean, Bernard, Emmanuel, le 3 mars 2015 à l'âge de 80 ans

# Extraits des comptes rendus du conseil municipal

30 mars 2015

## 1/ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2014

L'excédent de fonctionnement global 2014 (+ 158 022,33 €) sera affecté en recettes d'investissement :

– il permettra d'abord d'éponger les déficits antérieurs d'investissements cumulés (– 92 087,50 €) ;

– le reste (65 934,83 €) sera mis en réserve (c/1068) et permettra d'autofinancer les investissements 2015.

## 2/ Régime indemnitaire du personnel communal

**a) Choix des coefficients applicables :** Le centre de gestion a communiqué les nouvelles bases de calcul des deux indemnités de mission et d'administration et de technicité des employés municipaux.

**b) Régime indemnitaire 2015 :** Les deux coefficients de M. François Puiseux, absent depuis dix-huit mois, sont ramenés à zéro. Ceux de Mme Roselyne Digney Cassou-Lens sont augmentés pour son assiduité et la grande qualité de son travail.

## 3/ Subventions aux associations

Une dotation globale de 18 850 € sera répartie entre les différentes associations qui animent tout au long de l'année la vie quotidienne des Sauratois et créent un lien social et intergénérationnel.

## 4/ Vote des taux des taxes locales

Lors de la campagne municipale de 2014, les membres de la liste « Saurat 2020 » s'étaient engagés à œuvrer pour contenir la pression fiscale pendant cette nouvelle mandature. Cependant, la décision de l'État de diminuer drastiquement les dotations aux collectivités territoriales (+ de 30 % de 2015 à 2017) impactera très fortement les petites communes rurales ; ainsi, pour 2015, les dotations attendues seraient inférieures de 30 000 € à celles reçues en 2014.

Afin de ne pas pénaliser trop fortement les investissements nécessaires en 2015, augmentation de 2,7 % des taux des trois taxes locales afin de générer une augmentation de recettes de 12 000 € qui compensera un peu la perte des dotations.

– Taxe d'habitation : 15,32 %

– Taxe foncière (bâti) : 21,64 %

– Taxe foncière (non bâti) : 106,70 %

## 5/ Vote du budget primitif communal 2015

Une partie de l'excédent de fonctionnement attendu en 2015 sera « bloquée » et transférée en recettes.

## 6/ Vote du budget primitif CCAS 2015

Les résultats de fonctionnement du CCAS s'élevant à 7 107,09 € en 2014, il ne lui sera pas alloué de somme supplémentaire.

## 7/ Détermination du périmètre de sauvegarde du petit commerce et de l'artisanat de proximité

Redéfinition de ce périmètre et remplacement de la parcelle D 1058 par les parcelles D 1713, D 1714.

## 8/ Aide pour le voyage en Angleterre de cinq collégiens et le voyage en Espagne d'un collégien

Le coût relativement élevé de ces voyages en cette période de crise et la volonté de soutenir les études des collégiens incitent le conseil municipal à proposer une somme totale de 300 € (6 x 50 €) versée aux foyers socio-éducatifs des deux collèges.

## 9/ Autorisation de participer au financement du Fonds unique habitat (FUH)

Le Fonds unique habitat répond aux difficultés rencontrées par des personnes dans le domaine du logement (paiement des loyers, factures de chauffage...), de nombreux Sauratois ont pu en bénéficier.

Le Conseil général a sollicité une contribution de financement au dispositif FUH de 1 265 €.

## 10/ Transfert de compétence à la Communauté de communes du Pays de Tarascon

Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers-les-Pujols.

Un des intérêts fondamentaux de cet aérodrome est le stationnement des hélicoptères qui servent à l'évacuation de blessés.

## Questions diverses

**1/ Révision du PLU :** Étude de la définition et de la composition des différentes zones (A, N et U), en s'appuyant en particulier sur les différentes demandes écrites par les

Sauratois. Le projet de zonage sera analysé et comparé à ces demandes. Ce nouveau PLU devra en outre être en conformité avec les règlements du SCOT.

**2/ Travaux avec le SMDEA sur le schéma de distribution de l'eau potable :** a) définition du réseau public d'eau potable ; b) définition des parties d'autres réseaux d'eau potable soumis à des déclarations en préfecture.

**3/ Journées Nature :** Inscription d'une « promenade » sur le chemin pédestre balisé par les enfants de l'école et leurs enseignantes dans les journées Nature du Conseil régional.

**4/ Isolation** de la mairie, de l'école, de la salle Saint-André, travaux subventionnés, la part à la charge de la commune sera de 1 400 €.

**5/ Travaux supplémentaires** à réaliser à Eychervidal avant de refaire le goudronnage.

**6/ La Poste :** Fermeture pour travaux du 22 avril au 4 juin.

**7/ Bourgaille :** Le 10 avril, le responsable du bureau d'études « Sols et Eaux » présentera les montants estimatifs des travaux proposés pour consolider le chemin de Bourgaille en présence de M. Tavella, de la Direction territoriale.

**8/ Carlong :** Nettoyage des terrains autour du rocher de Carlong par une équipe de bénévoles conduits par messieurs Pierre-Marie Girard et Mathieu Galy.

**9/ Élevage de cochons :** Visite sur la parcelle C 3568 en présence des futurs éleveurs et des personnes habitant à proximité. La distance légale d'éloignement de la maison la plus proche est respectée, la source présente sur la parcelle voisine sera protégée.

4 mai 2015

## 1/ Indemnités du directeur technique

Après évaluation avec M. Bernard Lagarde de ses dépenses de déplacements pour suivre les travaux, attribution d'une indemnité mensuelle de 224 €.

## 2/ Participation à l'éco-chèque logement Midi-Pyrénées

Le Conseil régional, soucieux d'encourager les travaux permettant une économie d'énergie, propose une aide, sous la forme d'un « écho-chèque » de 1 500 € pour les propriétaires habitants et de 1 000 € pour les propriétaires bailleurs, aux ménages (rem-

plissant certaines conditions) qui réduiront ainsi d'au moins 25 % leur consommation d'énergie.

Le Conseil régional propose aux mairies de s'associer à cette campagne en attribuant à ces ménages une aide complémentaire.

Information des Sauratois de cette politique du Conseil régional : se rapprocher de la mairie s'ils sont intéressés.

### 3/ Décision modificative n°1

### 4/ Décision modificative n°2

### 5/ Nouveau bail pour l'épicerie

L'épicier n'a pas souhaité reconduire un bail précaire qui le fragilisait, ne donnant pas d'existence réelle et donc de valeur à son fonds de commerce. Il a souhaité bénéficier à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015 d'un bail commercial 3, 6, 9 ans : étude d'un nouveau bail sur la base d'un loyer de 150 €.

### 6/ Création d'une régie de cantine

### 7/ Autorisation d'embaucher un remplaçant à un agent en congé maladie

## Questions diverses

**1/ École :** Suite au contrôle sanitaire effectué le 30 mars dernier, certaines insuffisances ont été relevées : manque de ventilation, absence de lave-vaisselle, four d'une capacité insuffisante.

Propositions : lettre à madame la députée, présidente de l'association des maires de montagne, pour lui décrire les difficultés d'une mairie en zone rurale de montagne pour assurer les services à la population (école, voirie...), prévision d'un programme d'investissement pour agrandir cette cantine, créer un espace propre à l'ALAE... dans le cadre de la création d'un ERPI (regroupement pédagogique intercommunal) qui pourrait associer la commune de Saurat à celle de Bédeilhac.

### 2/ Tarifs des concessions au cimetière

**3/ Festival « Sourire de printemps » :** Ce festival a accueilli environ 2 000 personnes par soirée ; beaucoup de spectacles ont été appréciés, ainsi que les activités et le spectacle proposés aux enfants dans le parc du tennis le samedi après-midi.

Ce festival a aussi été une bonne chose pour nos trois commerçants, pour les loueurs de gîtes...

Il faudra être plus attentif à la propreté s'il devait se reproduire.

**4/ Travaux :** Bilan au bout d'un an d'activité.

**5/ Embellissement et problème des ordures :** Le SMECTOM va demander aux communes de sécuriser les implantations des différents containers et bennes à ordures (socle en ciment, barrières...), ces travaux pourront être associés au programme d'embellissement du village.

**6/ Information du PNR :** Aides de l'État et de la Région aux agriculteurs en échange d'entretien, de restauration des « continuités écologiques », trame verte et bleue.

## 1 juin 2015

### 1/ Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Réunion de tous les partenaires institutionnels (PPA) afin de collecter leurs remarques, de corriger le projet de PADD avant de « présenter » le PADD « définitif » lors d'un prochain conseil municipal.

### 2/ Restauration scolaire

Renouvellement de la convention avec l'ADAPEI Ariège Restauration pour l'année scolaire 2015/2016, étant donnés les prix non modifiés, la qualité générale des menus proposés, les quantités globalement suffisantes, la satisfaction enregistrée auprès des enfants et des parents d'élèves.

### 3/ Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire

### 4/ Poids public

La première tranche des travaux de restauration subventionnés par le Conseil départemental et le Conseil régional comprendra la réparation du poids public dont la vétusté présente un réel danger.



### 5/ Prêt relais

Pour les travaux de confortement d'un talus rocheux au lieu-dit « Le Calvaire », un prêt relais de 32 000 € permettra de payer l'entreprise en attendant le versement de la subvention (80 % du montant) qui devrait intervenir avant le mois de novembre 2015.

### 6/ Approbation des modifications statutaires du SDCEA

La modification statutaire proposée est principalement liée au dossier de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques.

En effet, pour que le Syndicat puisse déposer pour le compte de ses communes adhérentes un projet d'ampleur départementale et obtenir ainsi les aides de l'ADEME, il est nécessaire qu'il obtienne le transfert de cette compétence de la part des communes.

Cette modification permet également de positionner les éclairages festifs que le Syndicat propose aux communes dans les activités annexes et complémentaires plutôt qu'en compétence obligatoire avec l'éclairage public.

Enfin, compte tenu de la forte implication du Syndicat non seulement dans les énergies électrique et gazière mais également dans la maîtrise et la juste application de celles-ci, il est apparu opportun de donner une nouvelle dénomination au Syndicat qui s'intitulera désormais Syndicat départemental d'énergie de l'Ariège sous le sigle SDE09.

### 7/ Participation aux frais d'électricité et de nettoyage des marchands ambulants

Sur la place de la Rende le dimanche et les jours de fête, 60 € par an, 5 € pour une installation occasionnelle.

### 8/ Sols et Eaux

Les finances de la commune ne permettront pas de financer les très gros travaux proposés par le bureau d'étude « Sols et Eaux » sur le chemin de Bourgaille fragilisé par un glissement de terrain et qui dessert 3 habitations permanentes. Recherche d'une solution plus simple, plus adaptée aux besoins et aux possibilités de la commune.

## Questions diverses

**1/ Révision du temps de ménage à l'école**

**2/ Les sentiers :** Point sur l'entretien avec VVM et le Syndicat mixte Tourisme.



**3/ Badminton :** Aide sollicitée par le collège de Sabarthès pour financer le déplacement, l'hébergement et les repas des élèves qualifiés pour les championnats de France de badminton.

**4/ Nettoyage du garage municipal** par des bénévoles des associations.

**5/ Journée souvenir pour Marie « du Sapeur »**

**6/ Élevage de porcs gascons :** réunion le 9 juin 2015 à la mairie à 14 h autour du projet.

## 6 juillet 2015

**1/ Présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)** par M. Delbos du bureau d'études ADRET.

Le cadre législatif de cette révision est très contraignant par rapport à celui de 2009 :  
– Le PLU doit obéir aux lois Grenelle qui préconisent en particulier la maîtrise de la consommation de l'espace et la protection de l'agriculture, la prise en compte des milieux naturels, la protection de la trame verte et bleue.

– Le PLU doit observer les préconisations du SCOT : ainsi pour Saurat il ne doit y avoir que 2,7 ha constructibles dans le nouveau PLU (contre 8,5 dans le premier) avec une densification de l'habitat, et des logements locatifs sociaux.

– La règle 221 du code de l'urbanisme précise qu'il faut toujours chercher l'équilibre et œuvrer pour le renouvellement urbain. M. Delbos présente ensuite le PADD.

**2/ Participation au « Jour de la nuit » : le 10 octobre 2015**

Le Jour de la nuit a pour double objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la pollution lumineuse. Cette pollution est bien présente et se révèle être néfaste à plusieurs niveaux :

- déstabiliser la biodiversité nocturne,
- gaspiller l'énergie et augmenter la facture électrique de la commune,
- accroître nos émissions de gaz à effet de serre,

– faire disparaître les étoiles sous un halo lumineux.

Une « manifestation » réunissant les habitants autour de l'observation des étoiles, des oiseaux de nuit... sera à définir.

**3/ Demande de versement d'un acompte sur la subvention promise pour les travaux de Bourgaillle**

Aucun acompte ne peut être réclamé, les frais d'étude n'étant pas considérés comme un « commencement » des travaux.

**4/ Participation aux dépenses pour l'aménagement du bureau du RASED à Tarascon**

La psychologue scolaire du RASED de la Haute-Ariège demande l'achat de matériel pédagogique et le renouvellement d'une ligne spécifique au RASED, outils indispensables au bon fonctionnement de ce service en faveur des élèves en difficultés, dont certains élèves de l'école de Saurat bénéficient.

**5/ Financement des travaux d'éclairage public**

Prochain programme d'éclairage public plafonné à 12 200 € et financé à hauteur de 50 % : les travaux d'éclairages supplémentaires dans la zone de Lagardelle et du presbytère estimés à 7 170 €.

**6/ Paiement des indemnités pour les élections départementales de 2015**

Versement à Mme Denise Vallé.

**7/ Adhésion à l'aérodrome d'intérêt départemental**

Le département financera ces charges à hauteur de 50 % ; la ville de Pamiers à hauteur de 25 % ; les 25 % restants pourraient être partagés entre les différentes Communautés de communes (soit 2,85 % pour chacune).

Le conseil communautaire du Pays de Tarascon, réuni le 26 juin 2015, s'est prononcé favorablement sur l'adhésion à l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers-les-Pujols.

## Questions diverses

**1/ Sens unique dans la rue Albert Sans** en juillet et août 2015. En septembre, étude de l'intérêt de mettre en place de façon permanente ce sens unique.

**2/ Course du Montcalm :** Un collectif important de 70 bénévoles, passionnés de trail, d'habitants de la vallée du Vicdessos et d'amoureux de la course du Montcalm, va organiser cette course en 2015 après que

la Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos ait choisi de ne plus l'organiser. Cette course est un outil majeur de promotion touristique des montagnes du Tarascon et du Vicdessos, elle constitue la vitrine la plus importante de la station sport-nature du Montcalm. Le collectif sollicite une aide financière.

**3/ L'usine de pierres à aiguiser :** Suite à la décision de M. Soucille, exploitant de l'usine de pierres à aiguiser, de ne pas constituer le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation, les conseils et l'aide de tous les responsables ariégeois ont été sollicités, considérant que cette activité était un élément du patrimoine ariégeois.



**4/ Ruine place du Cazals :** La maison en ruine place du Cazals pourra être mise en vente à partir de janvier 2016.

**5/ Compte-rendu de travaux à la Communauté de communes** sur les Communautés d'agglomérations.

## 31 août 2015

**1/ Convention commune / PIC**

Le PIC quitte ses locaux actuels au-dessus de l'école et s'installera au rez-de-chaussée du « presbytère », place de la Rende. Une nouvelle convention Mairie / PIC définit les droits et devoirs de chacun.

**2/ Implantation d'un récup'vêtements**

Le SMECTOM double le nombre de récup'textile implantés dans les communes et diminue ainsi de manière conséquente les textiles présents dans les poubelles résiduelles : le récup'textile sera placé à côté des récup' verre et récup' papier proches de la Maïsou d'Amount et entouré de grilles.

**3/ Projet bibliothèque**

Est à l'étude l'aménagement d'un lieu multi-fonctions, médiathèque au rez-de-chaussée, et de deux logements sociaux à l'étage pour pérenniser le presbytère avec l'aide de la DRAC, du Conseil départemental et du Conseil régional. Trois architectes seront

consultés pour une évaluation précise du projet.

#### 4/ Réunion d'information publique : « Quelles économies ? »

– Pour alerter les Sauratois sur le risque proche de réduire fortement les services de proximité aux citoyens, et/ou de renoncer aux investissements préparant l'avenir, et/ou d'augmenter les impôts locaux.

– Pour les inviter à signer la pétition : « Appel du 19 septembre pour les communes de France ».

#### 5/ Fonds de concours : réalisation du franchissement du Saurat

Suite à la délibération de la Communauté de communes du Pays de Tarascon du 27 juillet dernier, un fonds de concours a été mis en place visant à financer le projet de construction d'un ouvrage d'art et d'une digue sur le Saurat à Arignac, destinés à créer l'accès de la zone dite de « Saou ». Celle-ci doit accueillir la future station d'épuration (STEP) et les déchetteries cantonales.

La commune de Saurat participera à hauteur de 2 053 €.

#### 6/ Convention de projet urbain partenarial

Le principe de la PVR applicable aux nouvelles constructions a été arrêté en janvier 2015.

Le PUP, outil de financement des investissements publics, permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées via la conclusion d'une convention.

Demande d'une réunion d'explications détaillées au conseiller juridique de l'AMF de l'Ariège.

#### 7/ Projets d'acquisitions de biens fonciers en partenariat avec l'EPFL

Une EPFL rassemble le Département, la Région, les communes et les EPCI compétentes en matière de Programme local de l'habitat.

Ses missions permettraient :

- de réaliser des acquisitions foncières en amont des projets, de maîtriser leur emplacement et laisser le temps de leur maturation ;
- de donner un support technique et juridique sur le foncier ;
- d'apporter des moyens financiers (TSE, emprunts, contribution départementale) ;

– de permettre aux collectivités de débudgétiser la mobilisation du foncier, l'EPFL prenant en charge tous les frais d'acquisition et de gestion du bien) ;

– d'apporter une force de frappe pour la négociation des prix.

Le projet intéresse la commune qui prévoit de l'utiliser pour acquérir des terrains ou des bâtiments.

#### 8/ Prix des tickets de cantine

Pour l'année scolaire 2014-2015, la charge finale du service de restauration (prix payé au traiteur moins vente des tickets) s'est élevée à 7 270,47 €.

Une augmentation de chaque ticket de 0,20 € permettra d'atténuer cette charge de plus de 900 €.

#### 9/ Frais de scolarité pour enfants non sauratois

La commune de Saurat accueille régulièrement dans son école des enfants des communes avoisinantes. Ces communes de résidence participeront aux frais de scolarisation pour un coût par élève et par an de 946,95 €.

### Questions diverses

#### 1/ Distribution des bouteilles d'eau

#### 2/ Inauguration du poids public

#### 3/ Achat d'étagères pour la bibliothèque du PIC

4/ Information sur le PLU et le SMDEA : Des erreurs ont été relevées, et signalées, dans le projet de présentation et le PADD du futur PLU mis à la disposition des Sauratois ; elles seront communiquées au bureau d'études pour être corrigées.

Les travaux relatifs à la réalisation du captage de la source de Septfonds et l'alimentation de différents hameaux ne sont pas assez avancés pour que l'on fasse des propositions argumentées au bureau d'études ADRET dans la révision du PLU ; celui-ci reste de ce fait contraint de s'appuyer sur la réalité actuelle, à savoir : « pas de réseau public d'eau potable ».

Il est donc nécessaire de faire un travail avec le SMDEA et le bureau ADRET.

5/ Information PNR : Les « Rencontres scientifiques » du PNR des Pyrénées ariégoises auront lieu le 9 octobre à Saint-Girons (colloque) et le 10 octobre à Balagué (ateliers terrains).

6/ La drosophile suzuki a été signalée et ravage les framboisiers.

28 septembre 2015

#### 1/ La coopération intercommunale-implication de la loi NOTRe

Voir article.

#### 2/ Acceptation du devis pour la réparation du défibrillateur

Le défibrillateur installé à l'entrée de la pharmacie n'est plus en état de fonctionner, les électrodes ayant disparu et la batterie devant être changée. La réparation s'élève à 587,11 €.

#### 3/ Avenant au contrat de travail de Mme Christine Witteronghel

Qui ajoutera 1 h15 à chaque semaine travaillée pendant une année scolaire.

### Questions diverses

1/ Poste de Saurat : À partir du 21 décembre, un facteur guichetier travaillera à temps complet :

- une demi-journée pour la distribution du courrier dans le bourg centre,
- une demi-journée pour tenir le bureau de poste.

#### 2/ Aménagement d'une salle pour l'ALAE

#### 3/ Location des salles communales aux associations extérieures

#### 4/ Règlement du cimetière

5/ SMDEA : Projet Eau sur la zone allant de Fraymène Stables, à Matet de Maury, Prat Communal haut et bas jusqu'aux Campots et peut être Loumet.

6/ Un arbre pour le climat : La mairie s'associera à l'ADAVS pour planter un arbre pour le climat et la biodiversité en France le 25 novembre 2015.



# Vie des associations



Les puces sauratoises le 13 septembre



Le concert du Yukon Dixieland orchestra, organisé par l'ADAVS le 3 octobre

## Les activités

### Gymnastique sauratoise

- lundi de 14h30 à 16h
  - mercredi de 21h à 23h
- Salle Saint André

### Cours d'occitan

- mardi de 14h à 15h30
- Salle de réunion de la Maisou d'Amount

### Activités du PIC

Scrabble, tricot, couture, informatique, bibliothèque

- lundi de 16h à 18h
  - mardi de 15h à 18h
  - jeudi de 18h à 19h30
  - vendredi de 14h à 17h et de 18h à 19h30
- Au presbytère

### Le repas des aînés

Chaque année, les Suratois de plus de 60 ans sont invités à un repas de fin d'année, moment de rencontres et de convivialité. Ce n'est qu'à titre exceptionnel, pour des aînés vraiment malades et empêchés de descendre à la Maisou d'Amount, qu'un repas à emporter à domicile sera donné.

## Les prochaines festivités

31 octobre	Soirée Halloween Association des parents d'élèves
29 novembre	Loto Association des parents d'élèves
19 décembre	Repas des aînés
20 décembre	Loto de Noël ADAVS



## Mythologie sauratoise médiévale et contemporaine

### Toponyme de notre village

« Quelle serait la signification du nom de notre commune ? Saurat pourrait dériver du toponyme occitan « sarrat » ou « sarraout » fort commun dans la vallée et signifiant colline ou colline haute. Convenons que cette thèse manque de poésie et qu'il convient aussi de ne pas écarter les composantes culturelles de l'époque lointaine qui vit la fondation de notre village.

Certaines agglomérations voisines font clairement référence à la colonisation :

- Rabat ou Gourbit : les Sarrasins,
- Lavelanet, Mercus ou Bédeilhac : les Romains, Lavelanet et Mercus dérivant du nom des dieux Apollon et Mercure, et Bédeilhac étant tout simplement le domaine de Vitellius.

Selon Edouard Fourcade de L'Ayrole, le nom de Saurat viendrait de Zora, nom grec de la propriétaire du domaine. Latinisé, le prénom féminin Saura (= Rousse) est encore en usage à l'époque médiévale. Le T final signerait l'appartenance à une femme. Saurat, c'est le domaine de Zora ou de Saura « La Rousse ». En référence historique, l'abbé Bernard de Clairvaux (1090-1153) avait pour père le chevalier Tescelin Saurus, c'est à dire « Le Roux ». Et, géographiquement, l'ancien Saurat n'était-il pas à la base de la Rouère, c'est à dire « La Rousse » ? L'étymologie latine de ce toponyme est « ruber », prononcer « rouber », = rouge.

### Nos saints patrons médiévaux

Venons en maintenant à l'église disparue de l'ancien Saurat et à notre nouvelle église qui contient des éléments datés des années 900. L'abandon du nom de saint Saturnin au profit de sainte Marie-Madeleine n'est-il pas significatif ? L'évêque Saturnin de Toulouse, martyrisé au Capitole en 250, sous Dèce, et canonisé sous le nom moins païen de Sernin indique clairement que l'Église prend alors ses distances par rapport aux mythes latins. Alors, au nouveau village de Saurat, pourquoi Marie-Madeleine et non Sernin ?

Selon Augustine Maury de Planals, un couple de gros rocher sur l'estive à Couma Bella porte le nom de « Monsieur et Madame ». Elle y gardait les brebis quand elle était gamine. De prime abord, « Monsieur » sommeille, en boule, tandis que « Madame », menhir plus amont, garde le troupeau. Il s'agit en réalité de l'ours celtique, roi des animaux, dominé par la Dame. Ces noms, donnés par les pâtres, ne datent donc pas d'hier, disons des années – 1000 à + 600 ! Notons que plusieurs contes pyrénéens relatent une cohabitation ambiguë de l'ours et de la femme et la cohabitation historique de la femme égarée mentale et des ours dans la haute vallée de Vicdessos au 19<sup>e</sup> siècle. Les mythes, nos phantasmes et la réalité s'imbriquent.



« Monsieur sommeille en boule. »



« Madame garde le troupeau. »

En consacrant leur nouvelle église à Marie-Madeleine, les Sauratois ont voulu signifier une préséance sur Saint-Martin de Bédeilhac (en aval). Martin, c'est l'ours, et c'est aussi la captation chrétienne de Mars, dieu guerrier des Latins. Saint Martin (315-397), ce centurion que l'on représente sur un cheval est le prototype du chevalier romain et chrétien. Par le partage de son manteau rouge, il symbolise la générosité. Marie-Madeleine, personnage ambigu, résultant de l'assemblage médiéval de quatre femmes des Évangiles, à la fois pénitente, hôtesse et organisatrice, c'est la figure féminine centrale de la quête du Graal des contes d'Artus et le prototype de la Dame en chevalerie. C'est à dire de la Dominatrice. Quant à Artus = Arctus, c'est Arès, le dieu grec des carnages, c'est l'ours arctique celte,

équivalent à Mars et à notre ami l'ours Martin de la mythologie latine. Le Graal celto-chrétien, c'est à la fois la « Grasala et le Gradalé » de notre langue occitane, comprendre la Coupe et le Graduel qui contiennent le breuvage d'immortalité et la parole divine des Celtes devenus, au 10<sup>e</sup> siècle, sang du Rédempteur et Évangiles pour les Chrétiens. L'approcher c'est, pour le chevalier, recevoir la Lumière divine.

## Permanence et actualité de la tradition

Beaucoup plus tardivement, en 1870, en édifiant dans notre vallée une église dédiée à saint Blaise (martyr en 316), les habitants de Prat-Communal (en amont) se sont très curieusement conformés à la mythologie celte. L'ermite Blaise qui vivait dans une grotte avec les ours est fêté le 3 février, lendemain de la Chandeleur, qui est la christianisation de la fête celtique du réveil de l'ours : « Le Chant de l'Ours ». Il est à double titre, comme précurseur de Martin et comme ami des ours, un substitut bénéfique chrétien de Mars. On notera la concordance des dates de la mort de Blaise et de la naissance de Martin mais, beaucoup plus encore, leur filiation dans la légende du roi Artus. Merlin l'Enchanteur, personnage tutélaire de la quête du Graal, est à la fois élève de Blaise (à Prat) et précepteur d'Artus, Martin de Bédeilhac. On sait que Merlin fut emprisonné dans une tour de lumière par Viviane, sa jeune élève, devenue égérie dominatrice. Cette ravissante enchanteresse celte ne pouvant perdurer dans le mythe christianisé du Graal, l'Église lui a substitué sa figure féminine dominante des Évangiles : Marie-Madeleine, la protectrice de notre village.

Bien mieux, la fresque néo-romane (1971) ornant le chœur de notre église de Saurat renoue, elle aussi, avec la tradition lointaine hébergée dans le christianisme. Elle représente un roi, Christ couronné d'or, trônant sur la sphère bleue du monde et

annonçant : « Je suis la Lumière du Monde ». Sa tunique blanche le confirme. Ce n'est pas le Ressuscité car il ne porte aucun stigmate de la crucifixion. Qui douterait encore de son identité ? Il possède la chevelure blonde d'Apollon (la lumière) et porte sur la tête une minuscule sphère d'or surmontée de la croix, l'insigne discret du Roi du Monde. Derrière lui, l'amande bleue est la transposition de la caverne primordiale : Le ventre de la déesse Terre. Sa main droite levée est une main de Justice. L'insigne porté au sommet du crâne, sa stature rigide et la position verticale du bras droit du Christ-Roi indiquent symboliquement le sommet de la voûte céleste (étoile polaire arctique). Il est donc à la fois médiateur entre le Ciel et la Terre, conformément au christianisme, mais aussi axe du Monde du Celtisme. Il endosse la cape rouge de Dionysos, ressuscité au troisième jour (celle des centurions romains tel saint Martin). Son auréole (blanche et non dorée) à croix pattée est l'emblème de la chevalerie dionysiaque romaine. Elle symbolise la roue du Mouvement primordial dont il est le moteur comme Roi du Monde et les quatre horizons, encore marqués par les quatre Vivants porteurs de sa Parole.

Rappelons aussi le cri de ralliement du roi et de la chevalerie de France (héritiers directs de la chevalerie romaine via Remus, fondateur mythique de Reims) : « Montjoie et Saint Denis », discret hommage à Jupiter et à Dionysos, son « fils ». Citons enfin pour mémoire la chanson populaire « Chevaliers de la Table Ronde, goûtons voir si le vin est bon » qui, sous couvert de gaillardises, rappelle le rattachement de la chevalerie celto-chrétienne du Graal à la chevalerie dionysiaque romaine.

Et, n'en doutons pas, Dame Marie-Madeleine a remplacé en notre vallée Viviane et Artémis (divinité grecque des sortilèges bénéfiques), notre Enchanteresse pontife des temps lointains, destituée par le chevalier chrétien Roland vers l'an 778.



Jean-Pierre Warcollier



« Je suis la Lumière du Monde. »

## Les envahisseurs

“ Alerte rouge ! Ce n'est pas une opération village fleuri comme certains l'espéraient, les berges du Saurat sont rongées par la balsamine de l'Himalaya. Les villageois se mobilisent. Et dans le sillage du varroa qui décime les ruchers, c'est au tour du frelon asiatique d'engloutir nos chères abeilles, nos pommes et nos plus belles grappes de raisin.



Le frelon asiatique

### Qu'est donc un envahisseur ?

Par définition un conquérant, un occupant, à l'action dévastatrice sur les milieux et les espèces indigènes. Notre humanité, avec à son actif l'éradication d'habitats, d'espèces et de civilisations jusqu'à l'échelle de continents, comprend le danger. Il n'est que de voir nos congénères des terres lointaines s'extasier devant une fleur ou un oiseau local ayant survécu à la concurrence des cultures et plantes ornementales introduites, ou à l'invasion destructrice de nos chats, rats et autres chèvres. Mais la vie perdure, une autre, adaptée aux nouveaux occupants. Bien sûr, en Ariège, on ne peut se réjouir de voir les fougères envahir les estives, la forêt cacher l'arbre devant la maison ou effondrer nos murettes. Il faut toutefois reconnaître que les paysages champêtres que nous regrettons étaient le fruit d'une vie rurale souvent misérable, sur les pentes les plus ardues. Dans un futur climatique incertain, on peut s'attendre à ce que l'espace que nous cessons d'occuper, après l'avoir profondément modifié, soit investi par d'autres qui ne seront pas tous désirés.

Rien de nouveau d'ailleurs sous le soleil. Car sans parler des prédateurs, emblèmes ou cibles selon notre humeur, nos graminées sauvages, coquelicots, bleuets ou pieds d'alouette sont tour à tour qualifiés de mauvaises herbes envahisseuses ou d'espèces patrimoniales jalousement protégées. Nos vues divergent aussi sur les envahisseurs exotiques. Si le robinier faux acacia est apprécié pour la qualité de son bois et ses fleurs mellifères, la lutte contre d'autres espèces peut s'avérer obligatoire. Sans prendre en compte les pertes parasitaires de l'agriculture et de l'élevage, le coût de ces invasions, essentiellement à la charge

des collectivités locales et agences de l'eau, s'élevait en France à près de 40 millions d'euros en 2013. Coupables les moustiques tigres, ragondins, ambrosies, renouées du japon, frelons asiatiques, écrevisses de Louisiane.

Et nos chères vallées, bien que reculées, ne résistent pas toujours à l'envahisseur. Nous avons eu le doryphore et le phylloxera, la fièvre catarrhale ovine est à nos portes, nous avons maintenant la drosophile suzuki. Eh oui, elle arrive du Japon ! Plus maline que notre drosophile à ventre noir, qui se contente de fruits bien avancés, la mouche nipponne pond dans des fruits encore verts, comptant qu'ils ne le resteront pas. En cette fin d'été nos framboises faisaient grise mine. L'avenir de nos forêts est lui aussi incertain. Les frênes, qui poussent un peu partout sans notre consentement, voient venir de l'est un champignon proche de la graphiose qui décima nos ormes ; chaque été les marronniers sont passés au chalumeau par des chenilles mineuses et une petite guêpe donne la gale aux châtaigniers ; les climatologues nous annoncent aussi la disparition des hêtres dans un avenir proche.

Cet avenir reste enchanté puisque d'autres remontent tranquillement notre vallée. Comme l'érable negundo, ou l'ailante du japon, l'arbre qui monte au ciel. Certes, sa manie de drageonner quand on le coupe nous rappelle le balai de l'apprenti sorcier. Mais il pourrait nous ramener une culture de ver à soie, et ses couleurs automnales nous promettent de beaux étés indiens. La nature sera toujours un spectacle. Qu'on tentera d'orchestrer, car il n'est pas question que l'impatient de l'Himalaya contraigne la nôtre, la frêle impatient ne-me-touchez-pas, à pousser à travers le goudron.



Impatiente ne-me-touchez-pas

Pour des d'informations techniques et pratiques, consultez la brochure éditée par le PNR sur <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/Les-plantes-exotiques-envahissantes>



Benoît Sauphanor